Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 07/12/2022 à 16h18 Réference de l'AR: 010-211001599-20221201-432022-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0 Séance du 01 décembre 2022 0-0-0-0-0

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

En exercice: 11 Présents: 7

Votants: 8

Date de la convocation:

26 novembre 2022

Présents: Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, M. Florian LUTZ, Mmes Jennifer VAIRELLES, Karine

MAUVAIS, Mrs Olivier PETITJEAN

Absents : M. Philippe CRINDAL, Mme Céline DALLEMAGNE, Mme Marine ROSSI a donné son pouvoir à M. Dominique

GAMICHON et Norbert-Gérald PITIOT

Date d'affichage : 26 novembre 2022

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

DONATION DE M. JEAN-CLAUDE LAURENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude LAURENT propose de faire don à la commune de Les Grandes Chapelles de deux parcelles de bois cadastrées ZE 53 d'une superficie de vingt-deux ares et ZP 5 d'une superficie de quarante-quatre ares et quatre-vingt dix centiares.

M. Jean-Claude LAURENT a précisé que les frais notariés seraient à sa charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la donation de M. Jean-Claude LAURENT, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette donation.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme,

à LES GRANDES CHAPELLES, le 01 décembre 2022 Le Maire,

Du

